



**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS DE PROMULGATION DU RÉGLEMENT**

---

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 2020-557 DECRETANT L'ACHAT D'UN CAMION POUR LES COLLECTES DES MATIERES RESIDUELLES, PREVOYANT UNE DEPENSE DE 350 000 \$ ET DECRETANT UN EMPRUNT A LONG TERME N'EXCEDANT PAS 300 000 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS.**

---

Avis public est, par la présente, donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Lac-aux-Sables :

- Que le conseil municipal a adopté lors de la séance du 13 octobre 2020 le règlement ci-dessus mentionnés dont l'avis de motion avait été préalablement présenté le 8 septembre 2020.
- Le règlement a été approuvé le 2 avril 2021 par le ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Habitation dont la copie est jointe au dossier.
- Que ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 820, rue St-Alphonse, à Lac-aux-Sables, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
- Que le règlement peut être consulté également sur le site internet municipal dans section « Avis publics » de l'onglet « Notre municipalité » à l'adresse suivante : [www.lac-aux-sables.qc.ca](http://www.lac-aux-sables.qc.ca)
- Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À LAC-AUX-SABLES, CE 8<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL 2021.



Manuella Perron, OMA  
Secrétaire-trésorière adjointe